ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Defense: personnel

Question écrite n° 37287

Texte de la question

M Gerard Collomb attire l'attention de M le ministre de la defense sur la situation du personnel civil de la defense. En effet, a l'heure actuelle, l'ensemble du personnel civil rejette le plan entrepris qui debouche sur des classifications en retrait de celles en vigueur, ainsi que sur des effectifs reduits et une sous-traitance accrue. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que les revendications des personnels et agents sur contrat soient retenues.

Texte de la réponse

Reponse. - Le departement de la defense est attentif au dialogue social et s'efforce d'associer regulierement les organisations representatives du personnel civil aux orientations de sa politique a l'egard de ce personnel ainsi qu'a l'avancement des dossiers essentiels les concernant. C'est ainsi que le ministre de la defense s'est exprime lors des instances paritaires ministerielles en fin d'annee 1987 sur la politique industrielle de l'armement qu'il entendait mener ainsi que sur la revision envisagee de la classification des professions ouvrieres. Les organisations representatives ont toutes ete recues depuis le debut de l'annee en audiences successives. Le ministre de la defense vient de convoquer le comite technique paritaire ministeriel conformement a la demande qui lui a ete faite par les representants des personnels.

Données clés

Auteur : M. Collomb Gérard
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37287
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 852
Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1644